

COMMUNIQUE DE PRESSE

Immatriculation des véhicules : nouveaux horaires d'ouverture au public

La préfecture rappelle que les guichets pour l'immatriculation des véhicules sont ouverts au public, tous les jours, **de 8 h 30 à 12 h.**

Les après-midi sont exclusivement consacrés aux renseignements téléphoniques et au traitement des dossiers arrivés par le courrier.

Effectuer ses démarches sans se déplacer :

Les usagers sont informés qu'il n'est pas nécessaire de se déplacer en préfecture pour effectuer les formalités administratives liées aux certificats d'immatriculation. Les dossiers complets peuvent être envoyés, par le courrier, à l'adresse suivante :

Préfecture du Gers - 3, Place du Préfet Erignac BP 10322 - 32007 AUCH Cedex.

Pour vous faciliter la constitution des dossiers à envoyer par le courrier, rendez-vous sur le site Internet des services de l'Etat (*rubrique : « Vos démarches en ligne/Certificats d'immatriculations »*) : www.gers.gouv.fr

Obtenir un renseignement :

Pour obtenir un renseignement sur les immatriculations, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone, au 05.62.61.43.98., **tous les jours de 13 h 30 à 16 h 30,**
- par messagerie électronique : pref-cartesgrises@gers.gouv.fr